



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET

**Bureau de la représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le 18 septembre 2025

La sécheresse s'atténue :

le préfet de la Manche maintient le niveau « alerte » sécheresse sur trois secteurs encore fragiles, et revient au niveau « vigilance » sur trois secteurs en cours de stabilisation.

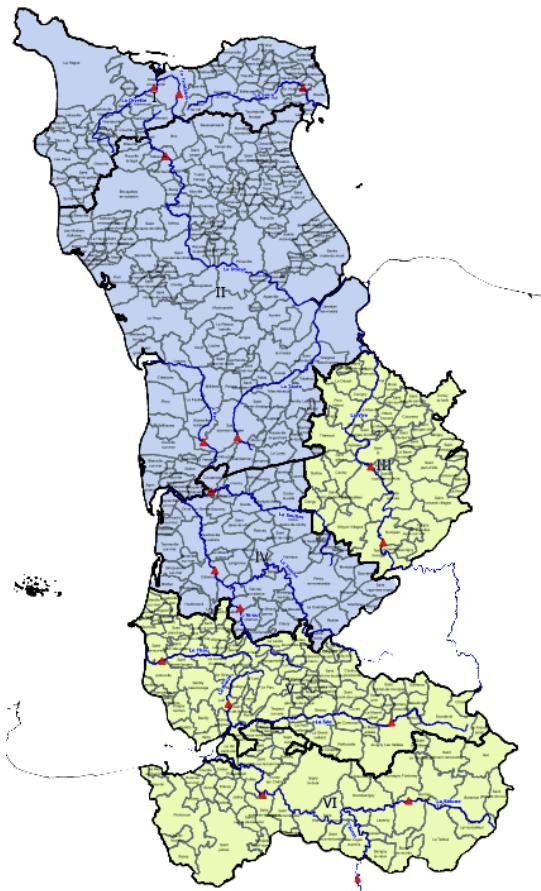
Après une semaine de pluies régulières, plus ou moins fortes selon les secteurs, la sécheresse dans le département de la Manche s'atténue. Les indicateurs permettant d'évaluer la situation reviennent à des niveaux proches des normales ; mais l'accalmie reste fragile notamment sur le sud du département.

Ces constats et fragilités ont été échangés et discutés ce mardi 16 septembre par l'ensemble des membres du comité ressource en eau de la Manche.

Les **débits des cours d'eau** sont remontés, mais ils restent très dépendants des pluies : à chaque accalmie, les débits retombent rapidement. Ce comportement est typique des cours d'eau de la Manche, et reste d'actualité même après une semaine de pluie.

L'**indice d'humidité des sols** renseigne sur la capacité de rétention d'eau par les sols. Il est aujourd'hui revenu à un niveau normal pour la saison sur une grande partie du département. L'indice d'humidité des sols reste sec sur le secteur « Sélune ».

Enfin, la **vidange des nappes** se poursuit, mais un ralentissement est déjà constaté. La situation reste cependant très contrastée.



La sécheresse s'atténue, mais de manière différenciée entre nord et sud du département :

- certains secteurs passent au niveau « vigilance » : « Nord Cotentin », « Douve Taute » et « Sienne Soulle » ;
- les autres sont encore fragiles et maintenus en « alerte » : « Vire », « Sée et côtiers granvillais » et « Sélune ».

La météo à venir est déterminante, compte tenu de l'impact rapide des pluies – ou de leur absence – sur les cours d'eau. Un prochain comité « ressources en eau » est programmé le mardi 30 septembre.

Les restrictions d'usage de l'eau associées au niveau « alerte sécheresse » s'appliquent toujours sur les secteurs cités ci-dessus (voir aperçu) : ces secteurs regroupent les communes listées ci-après.

INSEE	Commune	Territoire hydrographique	INSEE	Commune	Territoire hydrographique
	BOSCQ				
50002	AGNEAUX	III - Vire	50019	AUCEY-LA-PLAINE	VI - Sélune
50004	AIREL	III - Vire	50025	AVRANCHES	V - Sée - côtiers granvil.
50006	AMIGNY	III - Vire	50027	BACILLY	V - Sée - côtiers granvil.
50008	ANCTOVILLE-SUR-	V - Sée - côtiers granvil.	50029	BARENTON	VI - Sélune

INSEE	Commune	Territoire hydrographique	INSEE	Commune	Territoire hydrographique
50032	LA BARRE-DE-SEMILLY	III - Vire	50174	EQUILLY	V - Sée - côtiers granvil.
50034	BAUDRE	III - Vire	50188	FOLLIGNY	V - Sée - côtiers granvil.
50040	BEAUFICEL	V - Sée - côtiers granvil.	50192	FOURNEAUX	III - Vire
50042	BEAUVOIR	VI - Sélune	50193	LE FRESNE-PORET	V - Sée - côtiers granvil.
50046	BERIGNY	III - Vire	50195	GATHEMO	V - Sée - côtiers granvil.
50050	BEUVRIGNY	III - Vire	50199	GENETS	V - Sée - côtiers granvil.
50054	BIEVILLE	III - Vire	50200	GER	VI - Sélune
50062	BOISYVON	V - Sée - côtiers granvil.	50205	LA GODEFROY	VI - Sélune
50066	JULLOUVILLE	V - Sée - côtiers granvil.	50217	LE GRAND-CELLAND	V - Sée - côtiers granvil.
50069	BOURGUENOLLES	V - Sée - côtiers granvil.	50218	GRANVILLE	V - Sée - côtiers granvil.
50074	BRECEY	V - Sée - côtiers granvil.	50229	HAMELIN	VI - Sélune
50081	BREVILLE-SUR-MER	V - Sée - côtiers granvil.	50237	LA HAYE-PESNEL	V - Sée - côtiers granvil.
50088	BROUAINS	V - Sée - côtiers granvil.	50239	THEREVAL	III - Vire
50090	BUAIS-LES-MONTS	VI - Sélune	50247	HOCQUIGNY	V - Sée - côtiers granvil.
50095	CANISY	III - Vire	50253	HUISNES-SUR-MER	VI - Sélune
50102	CAROLLES	V - Sée - côtiers granvil.	50256	ISIGNY-LE-BUAT	VI - Sélune
50106	CAVIGNY	III - Vire	50259	JUILLEY	VI - Sélune
50108	CEAUX	VI - Sélune	50260	JUVIGNY LES VALLÉES	V - Sée - côtiers granvil.
50110	CERISY-LA-FORET	III - Vire	50261	LAMBERVILLE	III - Vire
50112	LA CHAISE-BAUDOUIN	V - Sée - côtiers granvil.	50262	LA LANDE-D'AIROU	V - Sée - côtiers granvil.
50115	LE GRIPPON	V - Sée - côtiers granvil.	50263	LAPENTY	VI - Sélune
50117	CHAMPEAUX	V - Sée - côtiers granvil.	50271	LINGEARD	V - Sée - côtiers granvil.
50121	LA CHAPELLE-CECELIN	V - Sée - côtiers granvil.	50274	LES LOGES-MARCHIS	VI - Sélune
50124	LA CHAPELLE-UREE	V - Sée - côtiers granvil.	50275	LES LOGES-SUR-BRECEY	V - Sée - côtiers granvil.
50126	CHAVOY	V - Sée - côtiers granvil.	50276	LOLIF	V - Sée - côtiers granvil.
50130	CHERENCE-LE-HERON	V - Sée - côtiers granvil.	50277	LONGUEVILLE	V - Sée - côtiers granvil.
50139	CONDE-SUR-VIRE	III - Vire	50281	LA LUCERNE-D'OUTREMER	V - Sée - côtiers granvil.
50143	COUDEVILLE-SUR-MER	V - Sée - côtiers granvil.	50282	LE LUOT	V - Sée - côtiers granvil.
50144	COULOUVRAY-BOISBENATRE	V - Sée - côtiers granvil.	50283	LA LUZERNE	III - Vire
50146	COURTILS	VI - Sélune	50288	MARCEY-LES-GREVES	V - Sée - côtiers granvil.
50148	COUVAINS	III - Vire	50290	MARCILLY	VI - Sélune
50152	LES CRESNAYS	V - Sée - côtiers granvil.	50297	LA MEAUFFE	III - Vire
50155	CROLLON	VI - Sélune	50300	LE MESNIL-ADELEE	V - Sée - côtiers granvil.
50158	CUVES	V - Sée - côtiers granvil.	50312	LE MESNIL-GILBERT	V - Sée - côtiers granvil.
50159	DANGY	III - Vire	50315	LE MESNILLARD	VI - Sélune
50161	LE DEZERT	III - Vire	50317	LE MESNIL-OZENNE	V - Sée - côtiers granvil.
50164	DOMJEAN	III - Vire	50321	LE MESNIL-ROUXELIN	III - Vire
50165	DONVILLE-LES-BAINS	V - Sée - côtiers granvil.	50324	LE MESNIL-VENERON	III - Vire
50167	DRAGEY-RONTHON	V - Sée - côtiers granvil.	50327	LA MEURDRAQUIERE	V - Sée - côtiers granvil.
50168	DUCEY-LES CHERIS	VI - Sélune			

BP 70522 - 50002 SAINT-LO CEDEX - Tél. : 02.33.75.49.50 - Mél. : prefecture@manche.gouv.fr

Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Accueil du public les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Point accueil numérique de 8h30 à 12h00, sauf le mercredi

www.manche.gouv.fr

INSEE	Commune	Territoire hydrographique	INSEE	Commune	Territoire hydrographique
50347	MONTJOIE-ST-MARTIN	VI - Sélune	50472	ST-GEORGES-DE-LIVOYE	V - Sée - côtiers granvil.
50351	MONTRABOT	III - Vire	50473	ST-GEORGES-D'ELLE	III - Vire
50353	LE MONT-ST-MICHEL	VI - Sélune	50474	ST-GEORGES-DE-ROUELLEY	VI - Sélune
50356	MOON-SUR-ELLE	III - Vire	50475	ST-GEORGES-MONTCOQCQ	III - Vire
50359	MORTAIN-BOCAGE	VI - Sélune	50476	ST-GERMAIN-D'ELLE	III - Vire
50361	LA MOUCHE	V - Sée - côtiers granvil.	50483	ST-GILLES	III - Vire
50362	MOULINES	VI - Sélune	50484	ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT	VI - Sélune
50363	MOYON VILLAGES	III - Vire	50487	ST-JAMES	VI - Sélune
50371	LE NEUFBOURG	VI - Sélune	50488	ST-JEAN-DE-DAYE	III - Vire
50379	NOTRE-DAME-DE-LIVOYE	V - Sée - côtiers granvil.	50489	ST-JEAN-DE-LA-HAIZE	V - Sée - côtiers granvil.
50391	GRANDPARIGNY	VI - Sélune	50491	ST-JEAN-DE-SAVIGNY	III - Vire
50397	PERRIERS-EN-BEAUFICEL	V - Sée - côtiers granvil.	50492	ST-JEAN-D'ELLE	III - Vire
50398	LE PERRON	III - Vire	50493	ST-JEAN-DES-CHAMPS	V - Sée - côtiers granvil.
50399	LE PETIT-CELLAND	V - Sée - côtiers granvil.	50495	ST-JEAN-DU-CORAIL-DES-BOIS	V - Sée - côtiers granvil.
50407	POILLEY	VI - Sélune	50496	ST-JEAN-LE-THOMAS	V - Sée - côtiers granvil.
50408	PONTAUBAULT	VI - Sélune	50499	ST-LAURENT-DE-CUVES	V - Sée - côtiers granvil.
50409	PONT-HEBERT	III - Vire	50500	ST-LAURENT-DE-TERREGATTE	VI - Sélune
50410	PONTORSON	VI - Sélune	50502	ST-LO	III - Vire
50411	PONTS	V - Sée - côtiers granvil.	50504	ST-LOUET-SUR-VIRE	III - Vire
50413	PRECEY	VI - Sélune	50505	ST-LOUP	VI - Sélune
50420	QUIBOU	III - Vire	50512	ST-MARTIN-DE-BONFOSSE	III - Vire
50423	RAMPAN	III - Vire	50514	CHAULIEU	V - Sée - côtiers granvil.
50428	REFFUVILLE	V - Sée - côtiers granvil.	50518	ST-MARTIN-LE-BOUILLANT	V - Sée - côtiers granvil.
50436	ROMAGNY FONTENAY	VI - Sélune	50521	ST-MAUR-DES-BOIS	V - Sée - côtiers granvil.
50443	SACEY	VI - Sélune	50525	ST-MICHEL-DE-MONTJOIE	V - Sée - côtiers granvil.
50444	ST-AMAND-VILLAGES	III - Vire	50529	ST-NICOLAS-DES-BOIS	V - Sée - côtiers granvil.
50446	ST-ANDRE-DE-L'EPINE	III - Vire	50531	ST-OVIN	VI - Sélune
50447	ST-AUBIN-DES-PREaux	V - Sée - côtiers granvil.	50532	ST-PAIR-SUR-MER	V - Sée - côtiers granvil.
50448	ST-AUBIN-DE-TERREGATTE	VI - Sélune	50535	LE PARC	V - Sée - côtiers granvil.
50450	ST-BARTHELEMY	VI - Sélune	50538	ST-PIERRE-DE-SEMILLY	III - Vire
50451	ST-BRICE	VI - Sélune	50540	ST-PIERRE-LANGERS	V - Sée - côtiers granvil.
50452	ST-BRICE-DE-LANDELLES	VI - Sélune	50541	ST-PLANCHERS	V - Sée - côtiers granvil.
50455	ST-CLAIR-SUR-L'ELLE	III - Vire			
50456	ST-CLEMENT-RANCOUDRAY	VI - Sélune			
50462	ST-CYR-DU-BAILLEUL	VI - Sélune			
50468	ST-FROMOND	III - Vire			

BP 70522 - 50002 SAINT-LO CEDEX - Tél. : 02.33.75.49.50 - Mél. : prefecture@manche.gouv.fr

Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Accueil du public les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Point accueil numérique de 8h30 à 12h00, sauf le mercredi

www.manche.gouv.fr

INSEE	Commune	Territoire hydrographique
50542	ST-POIS	V - Sée - côtiers granvil.
50543	ST-QUENTIN-SUR-LE-HOMME	VI - Sélune
50546	BOURGVALLEES	III - Vire
50549	ST-SAUVEUR-LA-POMMERAYE	V - Sée - côtiers granvil.
50553	ST-SENIER-DE-BEUVRON	VI - Sélune
50554	ST-SENIER-SOUS-AVRANCHES	VI - Sélune
50556	STE-SUZANNE-SUR-VIRE	III - Vire
50565	SARTILLY-BAIE-BOCAGE	V - Sée - côtiers granvil.
50570	SAVIGNY-LE-VIEUX	VI - Sélune
50574	SERVON	VI - Sélune
50582	SOURDEVAL	V - Sée - côtiers granvil.

INSEE	Commune	Territoire hydrographique
50584	SUBLIGNY	V - Sée - côtiers granvil.
50589	TANIS	VI - Sélune
50590	LE TANU	V - Sée - côtiers granvil.
50591	LE TEILLEUL	VI - Sélune
50592	TESSY BOCAGE	III - Vire
50597	TIREPIED-SUR-SEE	V - Sée - côtiers granvil.
50601	TORIGNY-LES-VILLES	III - Vire
50607	LA TRINITE	V - Sée - côtiers granvil.
50612	VAINS	V - Sée - côtiers granvil.
50616	LE VAL-ST-PERE	VI - Sélune
50628	VERNIX	V - Sée - côtiers granvil.
50639	VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY	V - Sée - côtiers granvil.
50641	VILLIERS-FOSSARD	III - Vire
50647	YQUELON	V - Sée - côtiers granvil.

La liste des communes par secteurs, la carte détaillée, ainsi que l'ensemble des mesures applicables sont disponibles sur le site www.vigieau.gouv.fr ou dans l'arrêté de restriction téléchargeable depuis le site des services de l'Etat dans la Manche : <https://urlr.me/YHE5bp>

Contact : pref-communication@manche.gouv.fr

BP 70522 - 50002 SAINT-LO CEDEX - Tél. : 02.33.75.49.50 - Mél. : prefecture@manche.gouv.fr

Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Accueil du public les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Point accueil numérique de 8h30 à 12h00, sauf le mercredi

www.manche.gouv.fr